

3XX Bloc des notes

Définition et domaine d'application des zones

Ce bloc contient des notes en texte libre, dont certaines peuvent parfois être structurées en sous-zones. Les notes qualifient, complètent ou développent la description bibliographique et les points d'accès. Elles peuvent se rapporter à n'importe quel aspect matériel ou du contenu d'une ressource.

Les zones suivantes sont définies :

300	Note générale
301	Note sur les identifiants
302	Note sur les informations codées
303	Note générale sur la description bibliographique
304	Note sur le titre et la mention de responsabilité
305	Note sur l'édition et l'histoire bibliographique
306	Note sur la publication, la production, la diffusion, etc.
307	Note sur la description matérielle
308	Note sur la collection
310	Note sur la reliure et la disponibilité
311	Note sur les zones de lien
312	Note sur les titres associés
313	Note sur l'accès par sujet
314	Note sur la responsabilité
315	Note sur l'information propre au type de ressource
316	Note sur l'exemplaire
317	Note sur la provenance
318	Note sur les actions de préservation
320	Note sur les bibliographies ou les index contenus dans la ressource
321	Note sur les index, extraits et citations publiés séparément
322	Note sur le générique (films, vidéogrammes et enregistrements sonores)
323	Note sur les interprètes (films, vidéogrammes et enregistrements sonores)
324	Note sur l'original reproduit
325	Note sur la reproduction
326	Note sur la périodicité
327	Note de contenu
328	Note de thèse ou autre travail universitaire
330	Résumé ou extrait
332	Référence bibliographique recommandée pour citer la ressource
333	Note sur le public destinataire
334	Note sur les récompenses
335	Note sur le type de ressource électronique
336	Note sur la configuration requise (ressources électroniques)
345	Note sur les modalités d'acquisition

Remarque(s) sur le contenu des zones

Ponctuation

Certaines notes permettent d'appliquer les règles de l'ISBD quant au contenu et à la forme, ponctuation y comprise. Bien qu'UNIMARC ne le prescrive pas formellement, il est recommandé d'adopter la ponctuation de l'ISBD chaque fois que c'est possible.

Note générale

La zone 300 a un double usage : elle contient les notes générales qui ne relèvent pas de zones de notes plus spécifiques ; elle contient également les notes relevant d'un type de note que le format source ne précise pas ou bien qui ont été codées dans le format source dans un type de note n'existant pas dans UNIMARC.

Si une note relève de plusieurs notes décrites dans les zones 301 à 315, il est recommandé d'utiliser la première zone possible (autre que 300) dans l'ordre numérique croissant. Les notes relevant des zones 320 à 345 doivent figurer dans ces zones et non dans les zones qui précèdent. Si deux notes relèvent du même type de note, elles doivent être entrées dans la même zone répétée.

Notes générées à partir des zones de lien

Certaines zones d'UNIMARC permettent de générer l'affichage de notes, comme c'est le cas des zones de lien (4XX) ou les zones des titres associés (5XX). Si la note doit être générée, elle n'est pas entrée dans une zone 3XX.